

## DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE À LA FONDATION DU CÉGEP DE ROSEMONT

**Merci de soutenir la mission de la Fondation du Cégep de Rosemont en faisant un don en titre!**

1. **Remplir ce formulaire.** Les renseignements sont requis pour le transfert, le suivi, la réception de votre don ainsi que l'émission du reçu.
2. **Transmettre ce formulaire à votre courtier/courtière** afin qu'il puisse procéder au transfert de vos titres. Si vous ne transigez pas avec un courtier, veuillez expédier ce formulaire à votre institution de placement. Il se peut que vous ayez à signer un formulaire de votre institution.
3. **Envoyer une copie de ce formulaire au courtier de la Fondation** Desjardins Valeurs Mobilières à l'adresse [infodisnat@desjardins.com](mailto:infodisnat@desjardins.com)
4. **Envoyer une copie de ce formulaire à La Fondation du Cégep de Rosemont** à l'adresse [fondation@crosemont.qc.ca](mailto:fondation@crosemont.qc.ca) pour que nous puissions vous envoyer un reçu fiscal.

### 1. Renseignement sur le donateur/la donatrice

Prénom, Nom			
Adresse			
Ville			
Province		Code postal	
Numéro de téléphone			
Courriel			

### 2. Renseignement sur le courtier/la courtière

Nom de la firme			
Nom du courtier			
Numéro du compte			
Ville			
Province		Code postal	
Numéro de téléphone			

### 3. Titres à transférer

Description du (des) titre(s) (Titres cotés, titres d'emprunt et fonds d'investissement)	Quantité

### 4. Dépositaire des titres transférés en nature

Compte d'investissement de la Fondation du Cégep de Rosemont  
Disnat, Desjardins Valeurs Mobilières (IDUC: VM DM, DTC: 5028)

Virement d'actions canadiennes (CAD) : 657H1A6

Virement d'actions américaines (USD) : 657H1B4

J'autorise ce transfert en guise de don de bienfaisance à la Fondation du Cégep de Rosemont. J'accepte que la Fondation du Cégep de Rosemont ou son mandataire communique avec mon courtier à des fins transactionnelles.

Signature du donateur

Date

Votre reçu de don · Le montant de votre reçu de don est fixé selon le cours de clôture des titres le jour où le dépositaire de la Desjardins Valeurs Mobilières, en accuse réception.